

**Nombre de Délégués :**

En exercice	116
Présents	73
Procurations	10
Votants	83

DELIBERATION N°2-240223**Objet : Débat des Orientations Budgétaires**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre février, le **Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "La Borne 120", Commune de Marcillac-St-Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : *le 17 février 2023*

Etaient présents :**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :**

ARCHIGNAC	Josiane FRAYSSE	
BORREZE	Pierre CHEVALIER	Dominique HERMENAULT
CALVIAC EN PERIGORD	Sylvie MENARDY	Jean-Louis CHUPIN
CARLUX	Jean-Claude DELHORBE	Marie-Laure FERBER
CARSAC AILLAC	Andrée CAMBIER	
JAYAC		
PAULIN	Alain PERIQUOI	Catherine CHEYROU
PECHS-DE-L'ESPERANCE	Guy PRIESTER	Gérard VIEILLE
SALIGNAC EYVIGUES	Jacques FERBER	Didier DELBARY
SIMEYROLS	Fabrice LEFEVRE	Jean-Pierre PLANCHE
PRATS DE CARLUX	Héloïse MARADENE	
ST CREPIN ET CARLUCET	Gérard TEILLAC	
ST GENIES	Marion CHAPUT	
ST JULIEN DE LAMPON	Jean-Pierre HAMEL	Chantal LAVILLE
STE MONDANE	Eric BOURDET	Gilles ARPAILLANGE
VEYRIGNAC	Claude DENIS	Jocelyne MANIERE

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

BOUZIC		
CASTELNAUD LA CHAP.	Christian ARNOUIL	Jean-Philippe FARFAL
CENAC ET ST JULIEN	Philippe BOISSON	
DAGLAN	Maurice LAPOUGE	
DOMME	Patrick ARMAGNAT	Francis COUSIN
FLORIMONT GAUMIER	Mathias LUCAS	
GROLEJAC	Jocelyne TIREL LALAUDE	
NABIRAT	Christiane DESMOULINS	Romuald LESTREHAN
ST AUBIN DE NABIRAT	Véronique BENITTA	
ST CYBRANET	Alain BIELHER	
ST LAURENT LA VALLEE	Lilian GILET	
ST MARTIAL DE NABIRAT	François DEFONTAINE	
ST POMPON		
VEYRINES DE DOMME		

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE :

ALLAS LES MINES	Yves GAROUTY	
CASTELS-BEZENAC	Hervé CARVES	
MEYRALS	Jacqueline JOUANEL	Eric HAUTESERRE

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

AUBAS	Jean-Marie DESCAMP	Elisa COUSIN
COLY-ST AMAND	Vincent GEOFFROID	Jean-Louis BREUIL
FANLAC		
LA CHAPELLE AUBAREIL	Catherine BERTHELOT	
LES EYZIES	Amandine DALBAVY	
LES FARGES		
MONTIGNAC	Michel BOSREDON	Marie-Paule HIAUT
PEYZAC LE MOUSTIER	Hervé DUVAUCHELLE	
SERGEAC		
ST LEON SUR VEZERE	Gé KUSTERS	
THONAC	Cyril CERF	
VALOJOUXX	Odile ROUX	

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :

BEYNAC et CAZENAC	Serge PARRE	Francis VAUCEL
LA ROQUE GAGEAC	Jérôme PEYRAT	
MARCILLAC ST QUENTIN	Anne-Marie MALBEC	Marcelle DELIBIE
MARQUAY		
PROISSANS	Patrick CROUZILLE	
SARLAT LA CANEDA	Marlies CABANEL	Marie-Pierre VALETTE
ST ANDRE-ALLAS	Jean-Jacques ALBIE	Céline DUVAL
ST VINCENT DE COSSE	Nathalie BALLERAND	
ST VINCENT LE PALUEL	Christine DANGREMONT	Dominique KRASA
STE NATHALENE	Frédéric TACHE	
TAMNIES	Isabelle MONTGERMONT	Marc PONS
VEZAC	Christian ROBLES	
VITRAC		

Excusés :

M. Michel ANDRE (*Marcillac-Saint-Quentin*), M. Guy ESTRUC (*Jayac*), Mme Dorothee DELTEIL (*Peyzac-le-Moustier*) ; Mme Patricia BOUCHER (*Bouziec*), Mme Nathalie Manet-Carbonnière (*Valojoux*).

Procurations :

Mme Martine CONSTANT (*Cénac-et-Saint-Julien*) donne procuration à M. Philippe BOISSON (*Cénac-et-Saint-Julien*) ;
 Mme Brigitte AUDOUARD (*Sainte-Nathalène*) donne procuration à M. Frédéric TACHE (*Sainte-Nathalène*)
 M. Hervé MENARDIE (*Domme*) donne procuration à M. Patrick ARMAGNAT (*Domme*)
 Mme Marion CHAPUT (*Saint-Martial-de-Nabirat*) donne procuration à M. François DEFONTAINE (*Saint-Martial-de-Nabirat*)
 Mme Pierrette BLEMONT (*Sergeac*) donne procuration à M. Cyril CERF (*Thonac*)
 Mme Brigitte CAPMAS-REBOUSSOU (*Saint-Crépin-et-Carlucet*) donne procuration à M. Gérard TEILLAC (*Saint-Crépin-et-Carlucet*)
 M. Charles MOLINA (*Saint-Geniès*) donne procuration à Mme Marion CHAPUT (*Saint-Geniès*)
 M. Jean-Pierre MEGE (*Valojoux*) donne procuration à Mme Odile ROUX (*Valojoux*)
 Mme Marie-Annick DUCOIN-HAZARD (*Saint-Laurent-la-Vallée*) donne procuration à M. Lilian GILET (*Saint-Laurent-la-Vallée*)
 Mme Sylvie DELBARY (*Vezeac*) donne procuration à M. Christian ROBLES (*Vezeac*)
 Mme Claudine FARFAL (*Saint-Cybranet*) donne procuration à M. Alain BIELHER (*Saint-Cybranet*)

Mme Marlies CABANEL (*Sarlat-la-Canéda*) a été élue secrétaire de séance.

.....

Le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que celui-ci doit débattre ce jour des orientations budgétaires qui lui sont présentées.

Mme Nathalie Ballerand, Saint-Vincent-de-Cosse : Monsieur le Président, vous venez de nous indiquer, dans le cadre de la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires de notre syndicat, qu'en raison de l'augmentation importante de différents tarifs du SMD3 vous vous étiez abstenu récemment lors du vote du budget de la structure départementale. D'autres élus vous ont-ils suivis ?

Le Président : tous les délégués du SICTOM au SMD3, bien entendu, mais aussi les représentants du syndicat de Nontron, qui, je le rappelle, comme nous, reste un syndicat indépendant. Cependant, il faut avoir conscience que nous sommes très minoritaires au SMD3. J'ajoute que les relations sont d'autant plus difficiles avec le Syndicat Départemental que nos rapports manquent de fluidité, non pas avec le Président du SMD3, avec lequel j'entretiens de très bonnes relations, mais avec la structure dirigeante surtout.

M. Dominique Hermenault, Borrèze : nous sommes très nombreux, dans l'assistance présente, à dire que cela ne peut pas durer. Nos contributions explosent d'année en année. Il faut absolument que cela change.

Gérard Teillac, Saint-Crépin-et-Carlucet : il est regrettable que le SMD3 nous désigne en permanence comme de « vilains petits canards », et considère que notre indépendance les

empêche de diminuer leurs coûts. C'est totalement faux. On a désormais le sentiment qu'ils veulent nous asphyxier financièrement.

Marie-Pierre Valette : le contexte financier est difficile pour toutes nos collectivités. Or, le SMD3, augmente fortement, et depuis plusieurs années, nos contributions. Le Président de la République nous dit que « c'est la fin de l'abondance ». J'aimerais que le SMD3 adopte cette maxime et se l'applique à lui-même.

Dominique Hermenault, Borrèze : alors que l'on remarque une très nette contraction de nos effectifs, au SICTOM, avec aucun départ à la retraite remplacé depuis 2014, j'aimerais connaître l'évolution du personnel au SMD3.

Jérôme Peyrat : en forte hausse bien entendu, mais il faut avoir en tête qu'un service important de la Redevance Incitative y a été créé, avec un « call center ».

Francois Defontaine, Saint-Martial-de-Nabirat: j'ai bien compris que nos contributions au SMD3 n'ont cessé d'exploser. Mais nous, on fait comment pour expliquer à nos administrés cette situation ? Ceci, alors même que la rationalisation des tournées de collecte et les P.A.V. devaient nous permettre de contenir la T.E.O.M.

Jérôme Peyrat : j'entends parfaitement ce qui vient d'être dit. Nombreux sont à me le dire parmi vous. Mais, pour ce qui nous concerne, on fait tout pour baisser nos coûts. Le sens de nos investissements est de tout faire pour diminuer nos charges. Mais c'est vrai, la situation n'est pas simple avec les fortes augmentations départementales.

Francois Defontaine, Saint-Martial-de-Nabirat : des augmentations de 30% de la T.E.O.M., on ne peut pas l'expliquer à nos administrés, ce n'est pas possible.

Gé Kusters : vous êtes injuste. Ce n'est pas vrai. Depuis 2014, notre T.E.O.M. a baissé. Ce n'est que depuis 3 ans, face à ces très fortes hausses de nos contributions au SMD3, que nous sommes contraints d'augmenter la T.E.O.M.

Pierre Chevalier, Borrèze : je souhaiterais rappeler qu'il n'est pas opportun de faire de la baisse des effectifs du personnel un dogme. Ainsi que l'a indiqué Marie-Pierre Valette, il faut qu'une telle démarche entre dans une logique de rationalisation, ce qui est le cas au SICTOM du Périgord Noir. Je voudrais par ailleurs formuler clairement une question. M. le Président, avec les délégués du SICTOM du Périgord Noir au SMD3, vous nous avez indiqué vous être abstenus lors du vote des Orientations Budgétaires et du Budget 2023 du SMD3. Est-ce pour contester l'augmentation, non-justifiée, de certains tarifs ?

Jérôme Peyrat : C'est en effet ainsi qu'il faut le comprendre.

Gé Kusters : je désire formuler une proposition. Il serait opportun que tous les délégués puissent disposer d'un 'verbatim' afin de pouvoir expliquer à nos administrés toutes ces situations et l'augmentation de la T.E.O.M.

Jérôme Peyrat : le Directeur en parlera sans doute dans le cadre des questions diverses, mais un document de communication va prochainement être adressé par le SICTOM du Périgord Noir à tous les foyers du territoire.

Marie-Pierre Valette : cela fait longtemps que je le dis, avec les fortes augmentations de la Contribution de Solidarité ou de la Tarification Unique depuis 3 ans, on a le sentiment d'être considéré comme des variables d'ajustement budgétaire pour le SMD3. Ce n'est absolument pas normal.

Pierre Chevalier : avec mon collègue Dominique Hermenault, tous deux, ne prendrons pas acte des Orientations Budgétaires qui viennent d'être présentées. Je ne souhaite pas, à ce stade, développer cette position. En revanche, M. le Président, je désire reprendre la parole dans le cadre des questions diverses.

Lilian Gilet : peut-on savoir où en est l'enquête Usagers conduite par le SMD3 en Périgord Noir ?

Franck Duval : nous l'attendons depuis la fin de l'année 2022, là où elle aurait dû nous être remise.

M. Serge Parre, Beynac: je suis assez inquiet quant à la qualité de cette enquête, car, à ma connaissance, à Beynac, personne n'a été sollicité. En tous les cas, aucun administré ne m'en a parlé.

Ceci exposé,
Après avis du Bureau Syndical réuni en séance du 22/02/2023,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à 81 voix pour et deux absentions : MM Dominique Hermenault et Pierre Chevalier, tous deux délégués élus à Borrèze,

- **Donne acte** au Président de la présentation des réflexions sur les orientations du budget de l'exercice 2023 telle qu'elle figure en annexe.

Fait à Marçillac-Saint-Quentin, le 24 février 2023.

Jérôme PEYRAT
Président

